

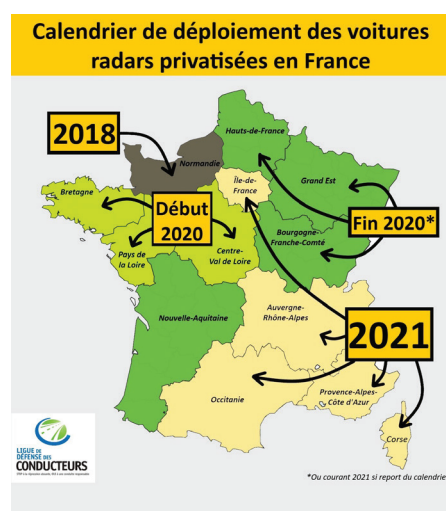
# DÉFENSE CONDUCTEURS

STOP À LA RÉPRESSION ABSURDE... OUI À UNE CONDUITE RESPONSABLE

SEPTEMBRE 2020 #30

## Voitures radars privatisées DES FLASHS ET TOUJOURS PLUS DE CASH

D'ici à fin 2021, toutes les régions de France seront parcourues par les voitures radars privatisées. Ces machines à flasher anonymes, conduites par des chauffeurs privés, ont pour seul objectif de piéger les conducteurs. Sous couvert de sécurité routière... mais la ficelle est trop grosse !



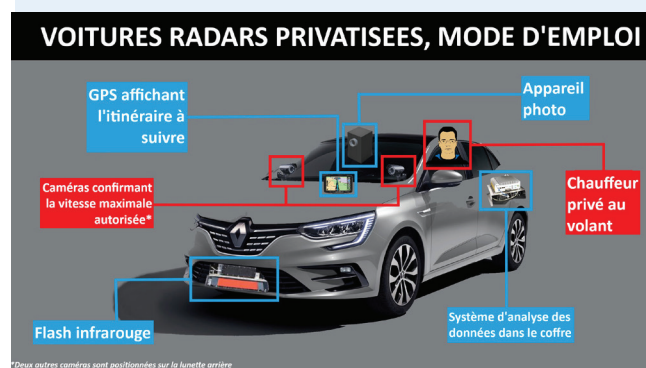
Sous prétexte de dédier les forces de l'ordre à des missions moins mercantiles, l'Etat délègue peu à peu la conduite de voitures équipées de radars à des chauffeurs privés, eux-mêmes salariés d'entreprises privées. Après la Normandie, région « test » qui subit ce dispositif depuis 2018, la Bretagne, les Pays de la Loire et le Centre-Val de Loire sont à leur tour parcourus par ces Peugeot 308, Dacia Sandero et autres Ford Focus, se fondant dans la circulation. Notre carte de France, ci-contre, détaille la suite de cette « invasion des routes » par ces 409 véhicules anonymes (à ce jour). Le plus révoltant, c'est qu'on mesure leur efficacité non pas par la baisse d'accidents sur les routes qu'ils sillonneront, mais par le

nombre de flashes ! La mission de sécurité routière, dont sont investis gendarmes et policiers effectuant des contrôles, disparaît pour ne privilégier que les profits. Il faut dire que chacun de ces véhicules coûte la bagatelle de plus de 100 000 euros par an (achat, entretien, carburant, salaire du chauffeur...) ! Pour rentrer dans ses frais, l'Etat doit les faire rouler le plus possible, week-ends et jours fériés compris. Surtout qu'en 2019, les radars automatiques, amendes forfaitaires et contraventions n'ont rapporté « que » 1,65 milliard d'euros, soit 100 millions de moins que l'année précédente ! Il y a visiblement urgence pour que le business des radars redevienne une juteuse source de revenus...

### Du flou dans l'attribution des marchés

Tout à l'inquiétude de voir les voitures-radars privatisées se déployer, les Français pourraient aussi oublier de s'intéresser au caractère particulièrement opaque de la sélection des entreprises remportant ce juteux marché. La plainte contre X déposée en 2018 pour délit de favoritisme dans le cadre de l'attribution des marchés publics des voitures-radars privatisées, impliquant notamment d'anciens ministres, reste pourtant toujours d'actualité. Mais vous pouvez compter sur la Ligue de Défense des Conducteurs : nous n'attendrons pas la réponse de la justice pour rester mobilisés contre ce nouveau fléau des routes. ■

C'est le nombre de flashes qui détermine l'efficacité des voitures radars privatisées, pas la baisse des accidents !



nombre de flashes ! La mission de sécurité routière, dont sont investis gendarmes et policiers effectuant des contrôles, disparaît pour ne privilégier que les profits.

Il faut dire que chacun de ces véhicules coûte la bagatelle de plus de 100 000 euros par an (achat, entretien, carburant, salaire du chauffeur...) !

## NOTRE VIDÉOTEXTE À VOIR ABSOLUMENT

Avec les voitures radars privatisées, l'industrie du radar continue à se développer, pour piéger encore plus de conducteurs ! Ce, au moment même où les changements de limitation de vitesse se multiplient, contraignant les automobilistes à garder les yeux

rivés sur le compteur, ce qui engendre de nouveaux risques d'accident. Un non-sens absolu, où toute notion de prévention routière a disparu ! Rendez-vous sur notre site ([www.liguedesconducteurs.org](http://www.liguedesconducteurs.org)), regardez vite notre vidéo et parlez-en à vos proches.

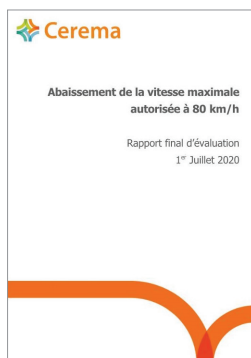


# Rapport final d'évaluation du 80 km/h UNE PROPAGANDE BIEN HUILÉE



Publié en juillet, le rapport final d'évaluation de l'abaissement de la vitesse maximale autorisée à 80 km/h est un condensé de conclusions établies au doigt mouillé, dont la donnée phare, « 349 vies épargnées », se révèle biaisée d'emblée parce que calculée sur un réseau routier bien plus large que les seuls tronçons à 80. Découvrez notre analyse critique.

Le rapport officiel du 80 km/h ne circonscrit même pas ses conclusions aux seules routes limitées à 80 km/h : aberrant !



Ubuesques, les conclusions de ce rapport. Officiellement, le 80 km/h aurait permis de sauver 349 vies. Outre le fait qu'à aucun moment, n'est établi le lien indiscutable entre la vitesse passée de 90 à 80 km/h et l'accidentologie, ce calcul se base sur la mortalité hors agglomération et hors autoroute... soit sur des routes où la vitesse maximale peut être 70, 90 ou 110 km/h ! Depuis le jour où le gouvernement a imposé le 80 km/h, la Ligue de Défense des Conducteurs demande d'ailleurs une carte précise des voies où cette limitation est entrée en vigueur. En vain. En fait, cela remet ni plus ni moins en cause tous les résultats de cette étude.

## Une intolérable tambouille de chiffres

Les limites de la méthodologie utilisée ne se cantonnent pas à l'estimation du nombre de vies épargnées. Le rapport concède entre autres qu'il faut opérer des « calages méthodologiques indispensables » sur les données d'accidentologie. Par exemple,

aucune distinction n'a été faite entre blessés hospitalisés et blessés légers. Les autres facteurs d'accident (alcool, stupéfiants, téléphone, nid-de-poule...) ? Oubliés. L'évolution du parc automobile, avec la mise en circulation de voitures neuves plus sûres et le retrait d'engins fatigués ? Ignorée. Le bénéfice sur l'environnement ? Le rapport estime que « la variation des émissions à ces vitesses [est] très faible voire nulle ». Les économies sur le carburant ? Rapportés aux 39,9 millions de Français ayant leur permis de conduire, les gains, estimés entre 250 et 320 millions d'euros par an, représentent une mini économie de 6 à 8 euros par an et par conducteur. La réduction des nuisances sonores, de l'ordre d'un décibel ? « D'un point de vue physiologique, une telle diminution n'est pas perceptible par l'oreille humaine », souligne le rapport. Encore raté.

La Ligue de Défense des Conducteurs va continuer sa lutte justifiée contre le 80 km/h et ces 122 pages d'à-peu-près et de conclusions discutables, contrairement à l'objectif visé par le gouvernement, renforcent nos arguments. Et nous encourageant, entre autres, à aider les présidents de département à revenir à 90 (voir ci-contre)... ■



## MERCI À TOUS POUR VOTRE MOBILISATION ANTI-80 KM/H

Pour symboliser vos deux ans de mobilisation (entre le 1<sup>er</sup> juillet 2018, jour marquant le début de « l'expérimentation du 80 », jusqu'au 30 juin 2020, qui en marquait officiellement le terme), nous avons imprimé une immense banderole sur laquelle nous avons immortalisé toutes les actions que nous avons menées, grâce à vous. Il n'a pas fallu moins de 4,75 m pour recenser vos 2,8 millions de signatures pour nos pétitions, vos 281 000 avis de protestation adressés au Premier ministre, vos 360 000 lettres « NON au 80 » adressées au Président de la République, notre recours au Conseil d'Etat, les 110 000 vignettes anti-80 collées sur vos pare-brise, les plus de 30 millions de mails envoyés... C'était aussi l'occasion pour la Ligue de Défense des Conducteurs de vous remercier pour votre indéfectible soutien ! La mobilisation de nos 1,1 million de sympathisants n'a jamais failli au cours de ces deux dernières années

(et même avant). D'ailleurs, le rapport officiel du « bilan du 80 » s'étant révélé totalement incapable de prouver l'efficacité de cette mesure, comme nous nous y attendions, pas question de relâcher nos efforts : notre lutte anti-80 continue.





# LA LIGUE DE DÉFENSE DES CONDUCTEURS SOUTIENT LES DÉPARTEMENTS «PRO-90»

Nombreux sont encore les départements hésitant à abandonner le 80 km/h, ou n'osant même plus l'envisager. Notre association s'est donc mobilisée pour aider leurs présidents à se décider en faveur du retour à 90, grâce à un dossier juridique imparable, financé grâce à la générosité de nos donateurs.

**D**epuis juin 2019, un amendement autorise un assouplissement du 80 km/h et un retour à 90 km/h sur les routes départementales. Pour l'Etat, un bon moyen de se défaire et de ne pas se désavouer en reconnaissant que cette mesure est inutile et contre-productive... Il aurait été si simple de revenir partout au 90 km/h, comme notre association le réclame depuis le début !



Malheureusement, les recommandations dissuasives émises par le Conseil national de sécurité routière pour procéder à ce rehaussement de la vitesse font hésiter nombre de présidents de département (une trentaine a franchi le pas à ce jour). Lors d'une consultation des acteurs de la route à laquelle nous avons été conviés fin août,

André Corzani, vice-président de la Meurthe-et-Moselle en charge des infrastructures et de la mobilité, résumait sa situation face au 80 : « Je regrette que nous nous retrouvions à gérer ce mouvement de délestage, nous renvoyant une responsabilité qui aurait dû rester de la compétence de l'Etat... » L'hésitation des présidents de département est d'autant plus compréhensible que le retour au 90 km/h s'est accompagné de l'idée répandue que l'élu pourrait voir sa responsabilité engagée, en cas d'augmentation de l'accidentalité. Pour répondre aux interrogations sur ce sujet, nous avons sollicité l'Automobile-club des Avocats pour la rédaction d'un dossier juridique intitulé : « Retour au 90 km/h : la responsabilité des élus locaux peut-elle être engagée en cas d'accident ? » Au terme de ce document d'experts étayé, adressé à tous les présidents de département, il apparaît quasiment impossible d'engager la responsabilité, administrative ou pénale, des élus locaux, dans le cadre d'un accident de la route se déroulant sur un tronçon où la limitation de vitesse serait repassée à 90 km/h. Vous pouvez retrouver ce dossier, que vos généreux dons ont permis de financer, en consultation libre sur notre site internet. ■

## NON AU 30 KM/H PARTOUT EN VILLE !

**A**près les deux consultations publiques menées en catimini durant le confinement, sur l'instauration obligatoire des Zones à faibles émissions mobilité (ZFE)\*, le gouvernement passe la vitesse supérieure : et pourquoi ne pas réduire la vitesse à 30 km/h en ville, partout en France ?

Cette mesure, qu'un simple décret suffirait à imposer, nous devons la tuer dans l'œuf. L'urgence est réelle car, déjà, de nombreux maires autophobes l'ont adoptée (Grenoble, Nantes, Lille...). Or, on sait que la généralisation du 30 en ville, entre autres, nécessite de coûteux aménagements mais surtout décourage les commerces qui dépérissent dans cet environnement anti-voiture, lequel dissuade les clients à se risquer au centre-ville...

### Notre étude à votre disposition

Sur le sujet, la Ligue de Défense des Conducteurs a d'ailleurs produit et envoyé à toutes les communes de France, il y a trois ans, une étude très fouillée sur le danger que représenterait l'application de cette mesure partout en France, intitulée « La face cachée des villes à 30 km/h ». Vous

voulez agir auprès des élus de votre municipalité ? Cette étude vous sera utile. Téléchargez-la gratuitement sur notre site. Nous pouvons aussi vous l'adresser, si vous nous renvoyez votre bulletin-réponse ci-joint. ■

\*Alertés par la Ligue de Défense des Conducteurs, vous avez envoyé près de 17 000 commentaires pour répondre NON à cette mesure scandaleuse, visant à restreindre drastiquement la circulation en ville.



# L'ÉTAT ET LA VOITURE, UNE RELATION SCHIZOPHRÈNE



**J**e t'aime, moi non plus, cette éternelle ritournelle berce le monde politique dès qu'il se saisit d'un sujet automobile. Pendant le confinement, nos constructeurs et équipementiers se sont associés à l'effort national pour fabriquer masques et respirateurs. Des marques et des enseignes ont mis leurs véhicules de flotte à disposition des soignants. La voiture qui se réinvente et rassure, voilà qui aurait dû redorer son blason auprès des plus réfractaires ! Mais ces initiatives, pourtant saluées par le gouvernement, n'ont pas empêché Elisabeth Borne, encore ministre de la Transition écologique, d'asséner : « Ne laissez pas la voiture reprendre sa place ! » Anne Hidalgo, maire de Paris et égérie des « anti-bagnoles », s'était aussi écriée :

Les taxes à la consommation automobile ont rapporté près de 84 milliards d'euros à la France en 2018. Au lieu de stigmatiser les conducteurs, l'Etat devrait leur ériger des statues.

« Paris ne se laissera pas envahir par les véhicules et la pollution [après le confinement] ! » Dans le même temps, ô paradoxe, Emmanuel Macron déclenchait un plan de sauvetage économique de la filière automobile de 8 milliards d'euros, notamment destinés à la distribution de bonus pour l'achat d'une automobile...

Alors on fait comment ? On achète des voitures pour soutenir notre industrie, mais on ne roule pas avec, parce que c'est mal ? On continue, comme dans le « monde d'avant », de culpabiliser les automobilistes et de les opposer à tous les autres usagers de la route, au lieu de leur apprendre à mieux cohabiter ? A nous conducteurs, il en faut, de l'endurance et de la conviction, pour ne pas nous noyer dans ces multiples discours discordants ! ■

## La LDC vue, lue et entendue dans les médias

**Le Parisien**

Invitée de la rubrique « Fait du jour » du Parisien le 17 août, la Ligue de Défense des Conducteurs a aussi pu s'exprimer, ces derniers mois, sur plusieurs chaînes télé, radios, magazines, hebdomadaires...



**MAIS AUSSI**

**Capital**  
**L'Automobile**  
MAGAZINE

**Challenge**  
**Le Point**

**6**  
**Auto Plus**

Une contravention injustifiée ? Un litige ? Une contestation ? Pour toute question d'ordre juridique, adressez-vous à nos partenaires, l'Automobile Club des Avocats et Easyrad.

- Automobile club des avocats - 1 place Dauphine - 75001 Paris  
[www.autoclubavocat.fr](http://www.autoclubavocat.fr)
- Easyrad - 20 rue de Lübeck - 75116 Paris  
[www.easyrad.org](http://www.easyrad.org)



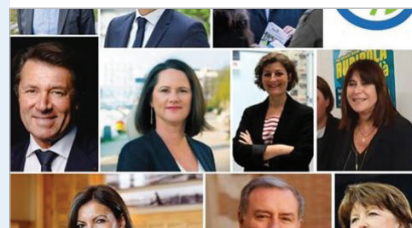
## EN DIRECT des RÉSEAUX SOCIAUX



Nous avons sélectionné quelques posts Facebook que vous avez aimés... Suivez la **Ligue de Défense des Conducteurs** sur les réseaux sociaux !

### POST DU 4 JUILLET

Sale temps pour la voiture en ville : les nouveaux maires des dix plus grandes municipalités de France réclament tantôt sa raréfaction, tantôt, carrément, sa disparition !



### POST DU 25 JUILLET

La Ligue de Défense des Conducteurs demande au nouveau Premier ministre, Jean Castex, par courrier avec accusé de réception, de s'exprimer officiellement sur la suite qu'il souhaite donner au 80 km/h. On attend toujours la réponse.



### POST DU 19 AOÛT

Dans la série « grand n'importe quoi », l'Orne et le Calvados ont tranché en faveur du retour à 90 km/h quand, dans la même région, la Manche reste figée à 80 km/h. Aux conducteurs de s'adapter...



RETROUVEZ-NOUS AUSSI sur Twitter et LinkedIn



POUR NOUS ÉCRIRE : [contact@liguedesconducteurs.org](mailto:contact@liguedesconducteurs.org)